

20021778138



123456

Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau
Guilaine Lévesque
- Casier Postal
CP 2216
Baie-Comeau (Québec)
G5C 2S9

Le 23 janvier 2012

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1141580218

Objet : Dépôt d'un document au registre des entreprises

Pour donner suite à votre demande concernant Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau, nous vous faisons parvenir le document suivant : Lettres patentes supplémentaires, dont le dépôt au registre des entreprises a été effectué le 23 janvier 2012, ainsi que les documents y afférents (le cas échéant).

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires à ce sujet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.registreentreprises.gouv.qc.ca ou à communiquer avec notre service à la clientèle en composant le 418 644-4545 si vous êtes de la région de Québec, le 514 644-4545 si vous êtes de la région de Montréal ou encore, sans frais, le 1 877 644-4545 si vous habitez une autre région.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Yves Bannon
Direction du Registraire des entreprises

p. j. Documents

03 FEV. 2012

Lettres patentes supplémentaires

Loi sur les compagnies

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS)
RÉGION CÔTE-NORD

changeant son nom pour

Lumière boréale * CALACS Baie-Comeau

et sa ou ses versions

Northern Light * CALACS Baie-Comeau, Uashtushkuau * CALACS Baie-Comeau

confirmant le ou les documents ci-annexés.

Fait à Québec le 23 janvier 2012.

Déposé au registre le 23 janvier 2012 sous le
numéro d'entreprise du Québec 1141580218.



03 FEV. 2012


Registraire des entreprises

Résolution

Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu :

Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (CALACS) Région Côte-Nord

Il est résolu de modifier (Cochez la ou les cases appropriées.)

- | | |
|--|---|
| ☒ les pouvoirs ou les objets | ☒ le nombre d'administrateurs |
| ☐ les biens immobiliers | ☐ le siège (localité) |
| ☐ les revenus provenant des biens immobiliers | ☒ les autres dispositions |
| ☒ le nom | |

de la façon suivante :

A des fins purement sociales, charitables et philanthropiques, sans intention pécuniaire pour ses membres, les objets de la corporation sont de:

(Voir annexe 1)

Nouveau nom:

- Lumière borçale * CALACS Baie-Comeau
- Northern Light * CALACS Baie-Comeau
- Uashtushkuau * CALACS Baie-Comeau

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution :

Guilaine Levesque

Nom de l'administrateur

Monique Turbide

Nom de l'administrateur

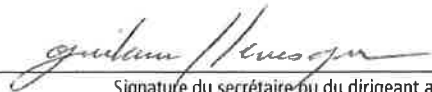
Signature

Copie certifiée de la résolution n° 004 2011 1210 de la personne morale (Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.)

Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (CALACS) Région Côte-Nord

adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue

le 2, 0, 1, 1, 1, 2, 1, 0.



Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

Annexe au formulaire RE-502

Demande de lettres patentes supplémentaires
NEQ 1141580218

Il est résolu de modifier les pouvoirs et objets de la façon suivante :

A des fins purement sociales, charitables et philanthropiques, sans intention pécuniaire pour ses membres, les objets de la corporation sont de :

1. Assurer le fonctionnement d'un Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.
2. Offrir un service d'aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus, victimes d'agressions à caractère sexuel.
3. Assurer un rôle d'agent d'éducation, d'information et de prévention auprès des femmes et de la population en regard de la problématique des agressions à caractère sexuel.
4. Promouvoir et défendre les intérêts des femmes et des enfants en ce qui a trait à la problématique des agressions à caractère sexuel.
5. Consolider et développer le réseau des CALACS dans les communautés nord-côtières, dans le respect de l'autonomie des organismes communautaires et selon les trois volets de service : aide, défense de droit et lutte, prévention et sensibilisation.
6. Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeur mobilière ou immobilière, administrer de tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds à des fins charitables.

Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et des services sociaux.

03 FEV. 2012

03 FEB 2012

Autres dispositions (s'il y a lieu)Résolution n° 004 2011 1210

1. Advenant que l'organisme vienne à cesser ses activités, tous les fonds disponibles seront remis à une ou des organisations sans but lucratif de la région Côte-Nord poursuivant des objectifs similaires à ceux de l'organisme.
2. Le Conseil d'administration est composé de sept (7) administratrices, ce nombre peut-être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.
3. Le Conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour:
 - A) Faire des emprunts sur le crédit de l'organisme;
 - B) Émettre des obligations ou autres valeurs de l'organisme et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
 - C) Nonobstant les dispositions du Code civil, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens, meubles et immeubles, présent ou à venir, corporels ou incorporels, ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles, présents ou futurs de l'organisme pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins, et constituer l'hypothèque ci-dessus mentionné conformément à la Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales ou de toute autre manière;
 - D) Hypothéquer les immeubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens de l'organisme ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la corporation;


Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

03 FEV, 2012

03 FEV 2012